



# Le Villeneuvois



*Bulletin municipal n° 01/2015*

## *Le mot du Maire*

Grâce à la confiance que vous m'avez témoignée, j'ai le plaisir de m'adresser encore une fois à vous. J'accompagne ces quelques mots de tous mes meilleurs vœux pour vos proches et pour vous-même.

L'année 2015 sera une année particulière pour notre commune. Une année que je place volontiers sur le plan de la préparation. En effet, les contraintes budgétaires nous imposeront sérieux et discipline, tant sur le plan du fonctionnement que sur les investissements. Nous devons donc être inventifs, patients et surtout nous devons mettre à profit ce temps de 2015 pour continuer à préparer et étudier l'avenir.

Notre futur passera inmanquablement par une intercommunalité réussie. Nombreux sont les chantiers que nous impose l'ETAT dans ce domaine, néanmoins je reste persuadé qu'un bon travail de réflexion vaut mieux que le refus ou la négation de ces évolutions structurelles.

Le conseil municipal et moi-même seront donc force de proposition dans ces domaines.

2015 impactera aussi vraisemblablement l'organisation de nos écoles. Sur ce sujet, je reste en première ligne et encore une fois, je privilégie la concertation avec une farouche volonté d'anticipation.

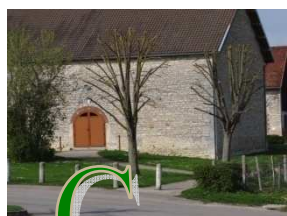
Je souhaite également avoir une pensée pour toutes les personnes qui ont été touchées par la fermeture de l'usine SIMPA de Vendevre sur Barse et d'Arcis. Je forme le vœu qu'ils puissent rebondir rapidement.

Pour conclure sur une note plus positive, 2015 sera l'année du haut débit « INTERNET » pour notre commune. Les travaux débuteront en janvier pour une durée estimée à 9 mois.

Mes chers concitoyens, au nom du conseil municipal, je vous souhaite de vivre une année 2015 à la hauteur de vos espérances.

Jésus CERVANTES  
Maire de La Villeneuve au chêne

JE SUIS  
CHARLIE



## COMPTE-RENDU DU 11 JUILLET 2014

### ☐ Capture des chats errants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser un don d'un montant de 650 €uros** à l'association susmentionnée.

### ☐ Avenant n° 1 – Lot 2 – Aménagement de la Grande Rue

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTESTE** que l'entreprise GUERITTE, titulaire du lot n° 2, a dû réaliser des travaux supplémentaires sur le réseau des eaux pluviales et des eaux usées en raison de raccordements bien plus importants que ce qui avait été estimé initialement.
- **APPROUVE** les termes de l'avenant.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 du Lot 2 Eaux pluviales dont le montant HT s'élève à 6 300.60 €.

### ☐ Convention du SIBA pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix CONTRE, 2 voix POUR, 3 ABSTENTIONS

- **N'AUTORISE PAS** M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau portant sur le terrain communal référencée ZB n°5 ;
- **CHARGE** les deux représentants de la commune au sein du SIBA de communiquer aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la prochaine réunion du SIBA prévue le 17 juillet prochain durant laquelle seront traitées les demandes de précisions et propositions;
- **DEMANDE** le report de l'étude de ce rapport au prochain conseil municipal.

### ☐ Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics annexé à la présente délibération.

### ☐ Renforcement de l'installation communale d'éclairage public dans l'ensemble de la commune

Les travaux précités incombent au SDEA. Ils comprennent:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux suivants :
  - ✓ la dépose de 68 luminaires vétustes remplacés par:
    - 8 luminaires décoratifs de classe 2 équipés de lampe sodium 70 W à poser sur candélabres existants.
    - 15 luminaires fonctionnels de classe 2 équipés de lampe sodium 100 W à poser sur poteaux existants.
    - 45 luminaires fonctionnels de classe 2 équipés de lampe sodium 70 W à poser sur supports existants.
  - ✓ la mise en conformité du réseau d'éclairage public
- **DEMANDE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 21 février 2014 du Bureau du SDEA. **Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 17 500 €uros.**
- **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.
- **DEMANDE** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- **PRECISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

## ☐ Eclairage de la moitié du terrain d'entrainement de football

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux suivants :
  - ✓ La fourniture et la pose de quatre projecteurs équipés de lampe SHP 400 W
  - ✓ La fourniture et la pose de deux mâts de 10 m de hauteur
  - ✓ La fourniture et la pose de 235 m de câble nécessaire à l'alimentation des projecteurs. Terrassements exclus des prestations du SDEA
  - ✓ La fourniture et la pose d'une commande d'éclairage du terrain.
- **DEMANDE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 17.10.2013/4 du 17 octobre 2013 du Bureau du SDEA. **Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 5 137.67 euros.**
- **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.
- **DEMANDE** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- **PRECISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

## ☐ Achat d'une tondeuse autoportée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis de l'entreprise Geoffroy sise à Lavau pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée **JOHN DEERE modèle X165. Le coût H.T. de l'acquisition s'élève à 2 915 €.**

## ☐ Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'ETAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la motion de soutien.

## ☐ Attribution d'une subvention à la compagnie théâtrale de l'Echange et au Stade Villeneuvois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 390 €** à la compagnie théâtrale de l'Echange.  
Par 10 voix POUR, 1 abstention,
- **DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 €** au Stade Villeneuvois.

## ☐ Subvention d'équilibre sollicitée par La ligue de l'enseignement

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

- **CONVIENNENT** que le motif invoqué pour le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € n'est pas suffisant et cohérent avec le raisonnement global évoqué dans cette délibération.
- **SOUHAITENT** que La Ligue de l'Enseignement justifie davantage sa demande d'aide financière et explique clairement le fonctionnement du centre Yvonne MARTINOT ainsi que l'affectation des contributions communales versées.
- **CHARGENT** le Maire de soumettre aux représentants de La Ligue de l'Enseignement, d'une part, la désapprobation du conseil municipal quant au versement annuel d'une subvention d'équilibre, et d'autre part, le souhait d'être informé plus tôt lorsqu'apparaissent des déséquilibres financiers au centre Yvonne MARTINOT.

## ☐ Contestation sur la suppression de l'Assistance Technique fournie par l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** le Maire de transmettre à Monsieur le Préfet de l'Aube un courrier afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les conséquences du désengagement de l'Etat, notamment par la suppression de missions de service public fort utiles aux communes rurales.

## ☐ Travaux de busage rue du Stade

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis de l'entreprise CHAPPELLIER Jean-Michel.  
Le coût de la création de ce busage s'élève à **2 180 euros H.T** soit 2 616 euros TTC.

## ☐ Attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'instaurer l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public (*le cas échéant*) relevant des cadres d'emplois de rédacteur, à compter du 1er septembre 2014.

## ☐ Convention entre La Ligue de l'Enseignement et les communes du RPI relative à l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Dans cette convention prévue pour l'année scolaire 2014-2015, il est proposé une répartition financière entre les 4 communes du RPI (La Villeneuve au Chêne, Mesnil Saint Père, La Loge aux Chèvres et Champ sur Barse) calculée pour 50 % sur le nombre d'habitants (population municipale) et 50 % sur le nombre d'enfants scolarisés au sein des écoles du RPI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention telle qu'elle lui est présentée.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que les crédits ont été prévus au budget communal.

## ☐ Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement du R.P.I des écoles de La Villeneuve au Chêne et de Mesnil Saint Père pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCePTE** les termes de la convention.
- **APPRouve** que les délégués siégeant à la commission école soient:  
**Délégué titulaire : M. Jésus CERVANTES, Maire ; Délégué suppléant : Mme Brigitte VILLAIN**
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

## ☐ Convention de mise à disposition d'un équipement pour la restauration scolaire entre les communes membres du RPI et la Ligue de l'Enseignement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPRouve** la mise à disposition d'un bungalow à La Ligue de l'Enseignement pour lui permettre d'accueillir tous les enfants inscrits à la cantine scolaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet équipement. Le coût de la location du bungalow sera réparti entre les communes membres du RPI. Cette dépense est prévue dans la convention de répartition des charges de fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2014-2015.

## ☐ Convention relative à la surveillance des élèves en dehors des cours établie entre la Commune et le Conseil général de l'Aube.

Monsieur le Maire rappelle que la surveillance des élèves en dehors des heures de classe et dans l'attente du ramassage scolaire est assurée par des agents recrutés et rémunérés par la commune. En contrepartie, le Conseil général, chargé du transport scolaire, rembourse à la commune les frais de surveillance dont les montants sont fixés par convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer, pour l'année scolaire 2014-2015, la convention relative d'une part à la surveillance des élèves par le personnel enseignant pour l'école primaire sise Grande Rue (surveillance assurée par le professeur des écoles) et d'autre part à la surveillance des élèves par le personnel non enseignant pour l'école maternelle sise Place de la Charme (surveillance assurée par un agent de la collectivité).

## ☐ Recrutement d'un professeur des écoles pour assurer la surveillance des élèves en dehors des cours lors du ramassage scolaire. Année scolaire 2014-2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCePTE** que Madame Laura GUERRE GENTON, professeur des écoles, assure la surveillance des élèves en dehors des cours, lors des phases d'embarquement et de débarquement du bus scolaire. Elle sera rémunérée sur la base du taux de l'heure de surveillance fixé pour les professeurs des écoles par arrêté interministériel.
- **CHARGE** le Maire d'établir l'arrêté individuel de Mme Laura GUERRE GENTON.

## ☐ **Recrutement d'un agent vacataire pour assurer le remplacement des agents de surveillance.**

Monsieur le Maire rappelle que la surveillance des élèves des écoles de la Villeneuve au Chêne durant la période d'attente des phases d'embarquement et de débarquement du bus scolaire est assurée par 2 agents (l'un à l'école maternelle sise Place de la Charme, l'autre à l'école primaire sise Grande Rue). La mission de surveillance quotidienne correspondait jusqu'à présent à moins d'une heure par jour (44 mn pour l'agent à l'école maternelle et 41 mn pour l'agent à l'école primaire). Ce temps horaire va quelque peu augmenter en raison de la demi-journée d'école supplémentaire du mercredi matin.

Il rappelle la nécessité de disposer également d'un agent pour pallier les absences des agents de surveillance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

- **SE DECLARE FAVORABLE** au recrutement d'un agent vacataire pour assurer le remplacement des agents de surveillance lorsqu'ils sont indisponibles ou absents.
- **CHARGE** le Maire d'établir le contrat de travail pour la période scolaire allant du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015.

## ☐ **Avenant à la convention signée en 2009 avec la Préfecture de télétransmission des actes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes afin de permettre l'envoi dématérialisé des actes budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

## ☐ **Convention du SIBA pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.**

Le SIBA ne souhaite pas exercer un pouvoir de police. En revanche, il adressera un courrier aux propriétaires pour leur demander de bien vouloir poursuivre l'entretien du linéaire du cours d'eau afin de garantir le libre écoulement de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau.

## ☐ **Attribution d'une subvention au sapeurs-pompiers du CPI de La Villeneuve au Chêne**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant l'intérêt pour les sapeurs-pompiers d'être correctement équipés lors de leurs interventions.

- **DECIDE** d'attribuer aux sapeurs-pompiers volontaires une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour leur permettre d'acquérir des lampes torches et des lampes frontales fort utiles lors de leurs interventions d'urgence la nuit.

## ☐ **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Stade Villeneuvois**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association STADE VILLENEUVOIS une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour la saison de football 2014-2015.
- **DECIDE** d'établir avec l'association une convention relative à la mise à disposition d'un équipement sportif (le stade de football) et d'un matériel d'entretien (une tondeuse). Les membres du club de football participeront bénévolement à l'entretien du terrain de football.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.
- **AUTORISE** le Maire à établir et signer une convention de mise à disposition avec tout autre club sportif qui en ferait la demande.

## ☐ **Demande d'utilisation du terrain de football par l'équipe de football de la société ALLIA**

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **SE DECLARE** favorable à cette utilisation et **CHARGE** le Maire d'établir une convention de mise à disposition de l'équipement sportif pour formaliser les conditions d'utilisation du stade.

## ☐ **Proposition de cession des parcelles AC n° 272 et AC n° 274 sises rue de l'Eglise, propriété de la société Maisons DOMUS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que, compte tenu de la puissance du transformateur dernièrement installé près du plateau d'évolution le long de la rue de la Pierre, il n'apparaît plus nécessaire d'implanter un transformateur rue de l'Eglise, à l'unanimité,

- **DECIDE** de libérer l'espace de 72 m<sup>2</sup> divisé en 2 parcelles (AC n° 272 de 14m<sup>2</sup> et AC n° 274 de 58 m<sup>2</sup>).
- **SE DECLARE FAVORABLE** à la vente de ce terrain sous réserve qu'il soit cédé au propriétaire de la parcelle cadastrée AC 271.

☐ **Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SE DECLARE FAVORABLE** pour augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de 2ème classe, contractuel à temps non complet.
- **SOUHAITE** porter de 5 h (temps de travail initial) à 7h30 (temps de travail modifié) le temps de travail hebdomadaire de l'agent à compter du 1er octobre 2014.
- **CHARGE** le Maire de saisir le Comité Technique paritaire pour avis, la modification du temps de travail de l'agent étant supérieure à 10 % du temps de travail initial de son emploi.

☐ **Achat de matériel d'entretien**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ses délégations, il va procéder prochainement à l'achat de deux aspirateurs (1 pour l'école maternelle / 1 pour l'école primaire et la mairie) et d'un lave-linge qui sera installé à l'école maternelle et sera utilisé pour laver le linge et les jouets.

## COMPTE-RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2014

☐ **Vente de la forêt de la Barse - Prise de participation de la commune de La Villeneuve au Chêne**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, conscients de l'opportunité qui lui est offerte d'investir pour les générations futures,

- **SOUHAITE** prendre part à ce projet d'achat.  
conscients néanmoins que la conjoncture économique est actuellement morose et que les perspectives d'avenir sont plus qu'inquiétantes au vu d'une baisse annoncée des dotations de l'Etat, d'un endettement accru de la commune opéré depuis ces dernières années et d'une paupérisation croissante des administrés qui peinent à régler les sommes dues à la collectivité,
- **DECIDE** de limiter le montant de sa prise de participation à cette opération à la somme de :  
- par 1 voix **POUR** à 10 000 €uros (soit 1 part, la valeur de la part étant de l'ordre de 10 000 €)  
- **par 9 voix POUR à 20 000 €uros (soit 2 parts)**  
- par 1 voix **CONTRE** (refus de prendre part au projet)
- **CHARGE** le Maire d'informer l'Office National des Forêts de cette décision.

☐ **Modification du tableau des effectifs suite à la création et à la suppression de postes.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**CONFIRME**

- la création de l'emploi de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 1er février 2014.
- la création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet à raison de 23h00 hebdomadaires à compter du 01 septembre 2014.
- l'augmentation de 5h00 à 7h30 du temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er octobre 2014.

**DECIDE:**

- la suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe dont le temps de travail hebdomadaire était fixé à 28h00.
- la suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe dont le temps de travail hebdomadaire était fixé à 8h00.
- la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe dont le temps de travail hebdomadaire était fixé à 23h00.

- la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe vacant depuis le 1er novembre 2010.  
**CHARGE** le Maire d'informer le Comité Technique Paritaire de la suppression de ces 4 emplois.

**❑ Subvention d'équilibre sollicitée par La Ligue de l'Enseignement**

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REFUSE** de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 5 493 € à La Ligue de l'enseignement,
- **DECIDE** de verser à La Ligue de l'Enseignement une subvention d'un montant de 1 500 € compte tenu, d'une part, des possibilités financières limitées de la commune et, d'autre part, des priorités budgétaires fixées par l'assemblée délibérante,
- **CHARGE** le Maire de rappeler à La Ligue de l'Enseignement que l'octroi antérieur d'une subvention ne confère aucun droit systématique à son renouvellement,
- **SOUHAITE** être informé dans les meilleurs délais dès lors qu'apparaît un déséquilibre financier,
- **SOUHAITE** la mise en place d'une convention d'objectifs pour l'accueil collectif de Mineurs au Centre Yvonne Martinot.

**❑ Convention avec le SIVU d'Amance et du Barrois pour l'entretien des espaces verts et voiries communales ainsi que des bâtiments communaux.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention tels que présentés par le Maire.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans allant du 1er septembre 2014 au 31 août 2017.

**❑ Fourniture et pose d'un radiateur au secrétariat de mairie et d'un compteur gaz à la salle polyvalente.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis de la société Alain GARTISER de Troyes qui prévoit:  
- Fourniture et pose d'un radiateur au secrétariat de mairie avec modification de la tuyauterie pour un montant de 890 € H.T  
- Fourniture et pose d'un compteur GAZ-GDF à la salle polyvalente avec modification de la tuyauterie pour un montant de 420 € H.T **soit un montant total H.T de 1 310 €.**

## COMPTE-RENDU DU 17 OCTOBRE 2014

**❑ Délibérations de la Régie électrique entérinées par le conseil municipal**

**➤ Renouvellement du mandat du président du conseil d'exploitation**

Monsieur Nicolas MARCISSET est reconduit dans ses fonctions pour une année.

**➤ Election d'un membre du conseil d'exploitation**

Monsieur Guy MAROT est reconduit dans ses fonctions pour 4 ans.

**➤ Revalorisation des salaires des employés de la Régie électrique communale pour l'exercice 2014**

A l'unanimité, les membres du conseil d'exploitation ont décidé que les salaires ne seraient pas revalorisés pour l'année 2014.

**➤ Remboursement des frais kilométriques 2014 du secrétaire de la Régie électrique**

Ces frais seront réglés selon le barème fiscal en vigueur.

**➤ Réception du Nouvel An 2015**

Il a été approuvé l'achat de 30 bouteilles de champagne pour la cérémonie des vœux 2015.

**➤ Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement.**

Le conseil d'exploitation de la régie électrique a décidé de contribuer aux travaux de renforcement de l'installation d'éclairage public en versant à la commune une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000 € issue de l'excédent de son compte d'exploitation.

**➤ Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le conseil d'exploitation de la Régie électrique s'est déclaré favorable pour transmettre ses actes réglementaires et ses actes budgétaires de manière dématérialisée via la plateforme de la société SPL Xdemat, auprès de laquelle la commune de La Villeneuve au Chêne adhère déjà.

➤ **Mise en place de la télétransmission des échanges comptables et financiers au format PES V2**

Le Conseil d'exploitation de la régie électrique a retenu l'offre du même éditeur du logiciel de comptabilité que la commune pour permettre la télétransmission des flux comptables qui prévoit un abonnement au dispositif de télétransmission sur une durée de 3 années.

☐ **Attribution du nom André PLANSON à la salle polyvalente de La Villeneuve au Chêne.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner le nom d'**André PLANSON** à la salle des fêtes située 4 rue du Château.
- **DECIDE** de faire apposer une plaque au mur de la salle polyvalente sur laquelle figurera le nom d'André PLANSON.

☐ **Durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux de la Grande Rue**

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'amortir les travaux d'enfouissement des réseaux d'un montant de 58 837.01 € sur **une durée de 15 ans.**

☐ **Modification de la tarification pour la location de la salle polyvalente**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'abaisser le coût de la location au week-end de la salle André PLANSON de 150 €uros à la somme de 120 € à compter du 1er janvier 2015.
- **DECIDE** de facturer aux locataires le chauffage et l'eau chaude en fonction de la consommation relevée à la suite de la location de la salle, et cela à compter du 1er janvier 2015.
- **CHARGE** le Maire de modifier le règlement intérieur de la salle en prenant en compte ces nouvelles dispositions.
- **CHARGE** le Maire d'informer le comptable public de cette décision.

Par ailleurs, il est rappelé que la location de la salle polyvalente est réservée exclusivement aux habitants de La Villeneuve au Chêne, La Loge aux Chèvres et Champ sur Barse. La location de la salle polyvalente est gratuite pour les associations et les écoles.

☐ **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NE RETIENT PAS** l'offre émise par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, jugeant le coût des prestations trop élevé.
- **N'AUTORISE PAS** le Maire à signer la convention établie pour la période 2015-2016.
- **CHARGE** le Maire de consulter d'autres organismes susceptibles de proposer des prestations similaires mais moins onéreuses au titre de la médecine préventive.

☐ **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NE RETIENT PAS** l'offre émise par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, jugeant le coût des prestations trop élevé.
- **N'AUTORISE PAS** le Maire à signer la convention établie pour la période 2015-2016.
- **CHARGE** le Maire de consulter d'autres organismes susceptibles de proposer des prestations similaires mais moins onéreuses au titre de la médecine préventive.

☐ **Attribution d'un bon d'achat au personnel de la collectivité.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la volonté de la collectivité d'allouer aux agents une gratification pour la qualité du service réalisé, pour leur disponibilité et leur flexibilité,

- **DECIDE** pour l'exercice 2014 d'attribuer un **bon d'achat de 100 €uros** à valoir dans le magasin LECLERC de Saint Parres aux Tertres aux agents municipaux.

☐ **Présentation de frais de fonctionnement du RPI**

Monsieur le Maire énonce les montants de frais de fonctionnement du RPI pour chaque site.

Le montant des dépenses enregistrées pour l'année scolaire 2013-2014 s'élève à **81 630.21 €** décomposé comme suit :

**31 956.73 € pour l'école de Mesnil Saint Père**

**49 673.48 € pour l'école de La Villeneuve au Chêne.**

## ❑ Modification statutaire du SDEA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SDEA adoptés par le Comité syndical le 30 septembre 2014.

## ❑ Projet de suppression des syndicats départementaux d'électricité et transfert de leurs compétences aux conseils généraux

Le président du SDEA propose aux communes d'adresser une lettre au Président de l'Association des Maires de France pour soutenir sa démarche.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de lettre qui lui est présenté.
- **AUTORISE** le Maire à signer et transmettre ce courrier au Président de l'Association des maires de France.

## ❑ Reconduction de la taxe d'aménagement

Cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Des exonérations sont possibles dans des cas bien précis.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que la délibération n° 2011-62 du 25 novembre 2011 est reconduite de plein droit annuellement. Le taux de la taxe d'aménagement restera donc fixé à 2 %.
- **CHARGE** le Maire d'informer les services de la DTT de cette décision.

## ❑ Travaux de voirie

Il paraît opportun d'orienter prioritairement les travaux aux rues suivantes:

Rue de l'Eglise: Pose de caniveaux et reprise en enrobé de la chaussée dégradée

Rue du Pré: Reprise de bordure caniveaux et reprise de la chaussée en enrobé à chaud

Grande Rue: Reprise des entrées charretières avec reprise en enrobé à chaud

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis établi par la société SARL CHAPPELLIER de La Loge aux Chèvres pour un coût total de **12 192.60€ HT**
- **SE DECLARE FAVORABLE** à la réalisation de ces travaux sous réserve que les crédits nécessaires soient disponibles au budget communal.

## ❑ Indemnité de conseil du comptable public pour l'exercice 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %, soit **373.39 € (montant brut)** à Monsieur Olivier PONT, receveur municipal de la trésorerie de BAR SUR AUBE.

## ❑ Convention de mise à disposition des deux cimetières et de l'église Saint Nicolas de la commune de LA VILLENEUVE AU CHÊNE avec la commune de Champ sur Barse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est présentée.
- **DEMANDE** au conseil municipal de CHAMP SUR BARSE de se prononcer sur cette convention.

## ❑ Recrutement d'un nouveau directeur et d'une nouvelle secrétaire à la régie électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à pourvoir à leur remplacement à compter du 1er décembre 2014.

## ❑ Proposition de location de la salle André PLANSON à la journée en semaine à compter du 1er janvier 2015 - Adoption d'un nouveau règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- **DECIDE** de louer la salle André PLANSON en semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi) à compter du 1er janvier 2015.
- **FIXE** le coût de cette location à 50 €, le chauffage et l'eau chaude étant facturés séparément.
- **ADOpte** le nouveau règlement fixant les nouvelles dispositions de location qui prendront effet à compter du 1er janvier 2015.

# VIE COMMUNALE

## • TRAVAUX EFFECTUES

### par le SIVU

Entretien des espaces verts  
Mise aux normes des tuyaux de gaz de la salle André Planson, de l'école maternelle et de la mairie  
Peinture du portail du cimetière et de sa structure  
Rebouchage de trous rue Altenbach et impasse de l'Echange  
Balayage du lotissement de la Renouillère  
Réfection d'avaloirs  
Réfection de plaques de regards  
Mise en place d'un banc en pierre à la "patte d'oie" direction Champ sur Barse



### Sté SANTERNE

Pose de deux éclairages sur le terrain de foot avec l'aide des joueurs du club pour les tranchées.

Changement de 68 candélabres et mise en conformité

### Entreprise de plomberie GARTISER

Pose d'un compteur gaz dans la salle André Planson  
Pose d'un radiateur à la mairie  
Entretien des chaudières de l'école et de la mairie

### Entreprise COVED

Vidange des fosses toutes eaux des écoles, de la salle André Planson et du lotissement la Renouillère.  
Débouchage de buses rue de l'église et rue aux chèvres



## • FLEURISSEMENT



Frédérique LECUYER et Stéphane GAILLARD en pleine opération de jardinage en vue d'accueillir l'année prochaine une jachère fleurie devant l'école maternelle.

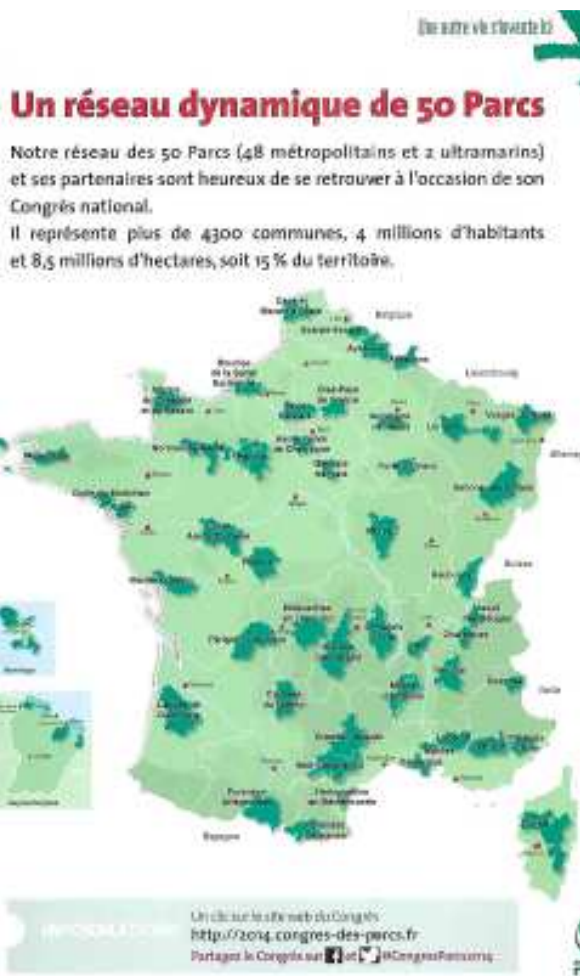
## • CONGRES DES PARCS REGIONAUX DE FRANCE – A MESNIL SAINT PERE

(du 8 au 10 Octobre 2014-Mesnil Saint Père)

Si la presse locale s'est faite l'écho du contenu et du déroulement (sur lesquels nous ne reviendrons pas) du Congrès Annuel des Parcs de France qui s'est tenu à Mesnil St Père début octobre, par contre il s'y est passé quelque chose d'exceptionnel qui mérite d'être souligné.

Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) - dont la commune de La Villeneuve au Chêne fait partie- avait imaginé un dispositif original d'accueil de chacun des 50 parcs par une commune de notre Parc. Dénommé « Accueil et Parrainage », ce dispositif a permis à notre commune d'accueillir, non pas 1 parc, mais 2. !!!

Le premier, très éloigné de chez nous, est celui des **Pyrénées Catalanes** dont l'une des villes principales est Mont-Louis; le second, tout près de l'Aube, est celui du **Gâtinais Français** dont la ville-centre est Milly la Forêt.



Jean-Paul MAÏER

Non seulement les délégations de ces deux parcs ont été accueillies le 8 octobre respectivement par Jésus Cervantès et Jean-Paul Maïer, mais elles ont été invitées le même jour à venir dans notre village pour y déguster une boisson bien de chez nous et pour y entendre la présentation de La Villeneuve au Chêne et de ses atouts, préparée et lue par notre maire honoraire André Planson.

Des documents sur nos différentes régions ont été échangés et des invitations lancées aux Villeneuvois pour découvrir et séjourner au cœur de ces deux parcs.

Si vous souhaitez y passer quelques heures, jours ou semaines, contactez la Mairie de LVAC pour y découvrir les documents d'information que les deux délégations nous ont confiés.

## • REPAS DES ANCIENS – le 11 octobre 2014 (article de presse page 33)

Chaque année, les centres communaux d'action sociale de Champ sur Barse, La Loge aux Chèvres et de La Villeneuve au Chêne organisent un repas à l'attention de leurs aînés.

Près de 80 convives ont répondu présent à l'invitation du 11 octobre dernier. Ceux qui n'ont pas pu se déplacer n'ont bien sûr pas été oubliés.

Elus communaux et conseiller général ont partagé ce repas convivial entrecoupé de prises de photos souvenirs et d'animations musicales.



- **CEREMONIE DU 1ER NOVEMBRE**



Comme chaque 1er novembre, la municipalité a organisé, en présence de Monsieur André Planson, Maire honoraire de LVAC, des Présidents d'associations patriotique et locale, des membres de l'Espérance Villeneuveoise et des sapeurs-pompiers du corps communal, une cérémonie en l'honneur de ceux qui sont morts pour la patrie et ainsi transmettre le flambeau aux jeunes générations.

Dans son allocution Monsieur le Maire, Jésus Cervantes, a également remercié l'assistance pour sa présence et sa fidélité au devoir de mémoire.

Après le dépôt de gerbe effectué par Monsieur Serge Briet, les participants se sont dirigés vers le cimetière où les enfants des écoles ont déposé un bouquet de fleurs sur les tombes de nos enfants morts au champ d'honneur durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE** (article de presse page 35)
- **EXPOSITION SUR NOS ENFANTS MORTS POUR LA France**



La Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 a été célébrée à La Villeneuve au Chêne. Les habitants sont venus nombreux ce jour. Les enfants des écoles ont également pris part à la cérémonie en interprétant avec sérieux la Marseillaise.

Après avoir rendu hommage aux morts pour la France, Monsieur le Maire a invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié à la salle des fêtes où une exposition sur les poilus de LVAC les attendait.



La mobilisation  
et l'utilité du livret militaire



Les régiments  
et le rôle des femmes



Les lieux et les circonstances des décès  
de nos poilus et des annamites



Présentation de casques français et  
allemands



Présentation de grenades  
et de baïonnettes



Edification du monument aux morts de  
LVAC et lieux des sépultures



*Il était important de mettre à l'honneur ces hommes et ces femmes morts pour la France et de faire revivre le temps d'une exposition leur quotidien mais également la douleur de l'éloignement, la peur, la souffrance physique et morale et la mort.*

*Je remercie très sincèrement les habitants de La Villeneuve au Chêne qui ont contribué à la réussite de cette exposition en me mettant à disposition leurs biens personnels : médailles, objets militaires, livres, photos et correspondances.*

*Cette exposition a été prolongée une semaine afin que les élèves de l'école de Mesnil St Père et les membres de l'association culturelle puissent la visiter tranquillement.*

*En espérant avoir réussi à vous faire partager le plaisir qui a été le mien  
d'élaborer étape par étape cette exposition....*

Aurélie MAROT

- **SAINTE BARBE DEPARTEMENTALE à Lusigny sur Barse**  
**le 13 décembre 2014**

Dans le cadre de la commémoration de la Sainte Barbe, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube (SDIS) a organisé une cérémonie le samedi 13 décembre 2014 à 9 heures au centre d'incendie et de secours de Lusigny sur Barse.

A cette occasion, Madame la Préfète de l'Aube et Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS ont mis à l'honneur les jeunes sapeurs-pompiers de l'école départementale.

C'est ainsi que 21 jeunes se sont vus remettre leur brevet national dont **TESSIER Kévin** domicilié 8 rue de l'Eglise à La Villeneuve au Chêne, fils du Sergent TESSIER Sébastien et petit-fils de LAURENT Daniel, ancien chef de corps de la commune.

Ce diplôme finalise une formation de quatre années. Le Corps de première intervention de La Villeneuve au Chêne est fier d'accueillir ce jeune homme au titre de sapeur-pompier volontaire.

*Félicitations*

Aurélie MAROT



**Sapeur-pompier volontaire,  
une vocation chère à la famille  
TESSIER-LAURENT**

**Un grand merci pour leur  
engagement**

- **OPERATION "UN JOUR, UNE EGLISE"**

L'Office du Tourisme de Bar Sur Seine a mis en place en 2012 une opération de mise en valeur du patrimoine rural du canton, en ouvrant ses églises au public intéressé. De nombreux articles dans la presse locale en ont fait témoignage.

Devant le succès de cette opération, il cherche à l'étendre sur d'autres cantons. Sur celui de Vendevre, se trouve une association Ar Tho (Argilière du Thoais) qui se propose d'animer cette opération. Elle a invité les communes intéressées à les rejoindre le mardi 25/11 à la mairie de Vendevre.

Au cours de cette rencontre, il a été dit ce qui suit : Pour la Villeneuve au Chêne, il s'agit d'accueillir durant les mois de juillet et d'août ( il s'agira de communiquer à Ar Tho les jours retenus par la Villeneuve) des groupes de 15 à 30 personnes et de confier la visite guidée à un(e) ou plusieurs bénévoles du village (s'il n'y en a pas, à l'association Ar Tho).

Ce (ou ces guides) pourra être formé au préalable, notamment en participant à une visite guidée dans une église voisine.

C'est Ar Tho qui constitue les groupes et qui regroupe les visites d'églises (3 par jour). Et c'est aussi Ar Tho qui fait la promotion de cette opération originale (et qui, du même coup, fait de la publicité sur notre commune).

A noter que cette visite pourrait être couplée, si nous le souhaitons, avec une visite du village.

C'est pourquoi, dès à présent, nous recherchons dans notre village, des bénévoles pour constituer, autour de Jean-Paul MAÏER, une équipe de guides disposés à donner un peu de leur temps pour faire connaître notre beau patrimoine aux touristes de passage à la Villeneuve au Chêne.

**Toute personne intéressée par cette activité doit se faire connaître au plus tôt à la Mairie.**

*NB : un recensement du matériel et mobilier des églises de France, et donc de l'église Saint Nicolas a été réalisé il y a quelques années par le Ministère de la Culture et qu'il est possible d'en prendre connaissance en allant sur le site internet [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) ; cette visite du site permettra aux futurs guides d'être parfaitement opérants.*

Jean-Paul MAÏER

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

**Numa, Manoé, Guyber FRANJOUX**

né le 24 août 2014

fil d'Alexandre FRANJOUX et de Jennifer MENARD,  
domiciliés 11 Grande Rue à LVAC

**Ayanna Ozalée Lorelei NOLIN**

née le 27 octobre 2014

fille de Ambre NOLIN domiciliée 6 bis RD619 à LVAC

**Baptiste Jean Robert LEROY**

né le 11 décembre 2014

fil de Damien LEROY et d'Emilie THEVENIN  
domiciliés 10 rue de la Renouillère à LVAC



## BLOC NOTE

### Planning des permanences d'information et d'orientation juridique

#### PLANNING DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVIERES

Tous les 2 mois

VENDREDI 09 JANVIER 2015

JEUDI 19 MARS 2015

MARDI 05 MAI 2015

JEUDI 30 JUILLET 2015

JESSAINS de 14h30 à 16h30

LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00

JESSAINS de 14h30 à 16h30

LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00

A VENDEUVRE SUR BARSE Tous les mois de 10h00 à 12h00

JEUDI 08 JANVIER 2015

JEUDI 12 FEVRIER 2015

JEUDI 12 MARS 2015

JEUDI 09 AVRIL 2015

JEUDI 21 MAI 2015

JEUDI 11 JUIN 2015

JEUDI 09 JUILLET 2015

Adressez-vous à votre Mairie ou à la communauté de communes pour renseignements et inscription

### Communiqué de la Préfecture de l'Aube mesures hivernales 2014-2015

#### ❖ **Vis-à-vis des personnes âgées ou handicapées, isolées à domicile**

Afin de favoriser, en cas de besoin, l'intervention des services sociaux et sanitaires, chaque mairie doit tenir un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées, isolées à domicile.

**Tout nouvel administré concerné est donc invité à s'inscrire auprès de sa mairie.**

#### ❖ **Vis-à-vis des sans-abri**

Si vous rencontrez une personne en difficulté dans la rue, vous pouvez composer le **numéro d'urgence 115**, joignable 24h/24, pour consulter les places d'hébergement d'urgence ou d'accueil de jour disponibles.

#### ❖ **Précautions d'usage pour éviter tous risques d'intoxication au monoxyde de carbone**

- Ne pas utiliser d'appareils non destinés au chauffage pour se chauffer (four à gaz, brasero...)
- N'utiliser les appareils de chauffage d'appoint que par intermittence et dans des locaux aérés
- Ne pas obstruer les aérations de l'habitat, même par grand froid et aérer quotidiennement les habitations
- Confier l'entretien et l'installation des appareils de combustion à des professionnels
- Nettoyer régulièrement les brûleurs des cuisinières à gaz et faire ramoner une fois par an les conduits d'évacuation et cheminées
- Ne pas faire fonctionner un moteur thermique (véhicule, groupe électrogène) dans un local clos.

#### ❖ **Afin de faciliter vos déplacements routiers**

Vous pouvez obtenir des informations

- sur l'évolution de la situation météorologique sur le site internet de Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou en contactant le 05.67.22.95.00,
- sur les conditions de circulation sur le site internet : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr), pour le réseau routier départemental : [www.cg-aube.fr/342-roulonsmalin.htm](http://www.cg-aube.fr/342-roulonsmalin.htm), ou en composant le numéro vert 0800.12.10.10.

# VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

- **Remerciements**

Les professeurs des écoles de la maternelle remercient les parents qui se sont bénévolement investis cet été durant 3 samedis pour permettre aux enfants et aux enseignantes de travailler dans des locaux plus fonctionnels.

- **Effectifs 2014/2015**



Rentrée scolaire septembre 2014

|                     | MATERNELLE  |        |        |        | CP / CE1       | CE2/CM1        | CM1/CM2         | TOTAL |
|---------------------|-------------|--------|--------|--------|----------------|----------------|-----------------|-------|
|                     | tout petits | petits | moyens | grands |                |                |                 |       |
| Effectifs 2014/2015 | 4           | 10     | 17     | 12     | 16 CP<br>8 CE1 | 9 CE2<br>8 CM1 | 6 CM1<br>15 CM2 | 105   |

- **Sorties scolaires**

-  Le 9 octobre 2014, les élèves de CE1 CM1 CM2 sont allés à Troyes pour participer à plusieurs activités. Cette journée chargée et enrichissante a permis l'aboutissement de projets de lecture, l'illustration des sciences et les prémices du projet théâtre.

Mme CAILLEUX et Mme POTTIER-CANON



Visite d'un planétarium itinérant au musée  
Saint Loup  
Animation sur les planètes et les étoiles



Salon du livre  
Spectacle dansant autour de l'album « Carnet de poilu » de Renefer  
Rencontre d'auteurs : Hélène Kerillis (pour les CE2 et CM1) et Raphaëlle Moussafir (pour le CM1 et CM2)

🚩 Cours sur la fabrication du jus de pommes et de poires - lundi 10 novembre 2014  
avec les écoles maternelle et élémentaire de LVAC - chez Hervé et Aurélie MAROT  
(article de presse page 34)



Présentation des variétés de pommes et de poires aux **petits de la maternelle**.



Les fruits lavés sont déposés dans un casse pommes pour être broyés.



Chacun leur tour, les enfants goûtent le jus qui coule du pressoir.



Au tour des **moyens et des grands maternelles**.



Il faut presser les fruits pour obtenir leurs jus.



Récupération du « gâteau » après la pressée.



Une 3<sup>ème</sup> pressée pour les **élèves des cours élémentaires**.



Hervé Marot explique les différentes étapes pour fabriquer du jus de pommes et de poires.



Avec l'aide de garçons musclés, le jus a pu être extrait des fruits.



***Sous les regards attentifs de Gilbert et de passants***



Aurélien Marot



🚩 Commémoration  
du 11 Novembre à la Villeneuve au Chêne  
Les enfants ont chanté la Marseillaise.

## 🚩 Exposition sur les poilus de LVAC morts durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

Le 12 novembre 2014, les élèves de Mesnil Saint Père se sont passionnés pour l'exposition très complète, accessible et proche d'eux de Mme Marot. A l'aide d'un petit questionnaire, ils ont découvert ces poilus ainsi que cette guerre si éloignée pour eux. Les élèves ont, à leur tour, posé de très nombreuses questions à Mr Heuillard qui a pris de son temps afin de partager sa passion et ses connaissances. Un grand merci.



Mme CAILLEUX et Mme POTTIER-CANON  
Photos de Sophie OCKOCKI

## 🚩 Passage du permis piéton

Le 24 novembre 2014, les élèves de CE2 ont passé avec succès leur permis piéton avec un représentant de la brigade de prévention de la délinquance juvénile.

## 🚩 Noël des écoles le 9 décembre 2014

Un spectacle de magie a été présenté aux enfants des écoles pour clore cette fin d'année 2014.  
Les enfants et les adultes présents ont été enchantés par cette prestation.



## Dates à retenir

Vendredi 20 mars 2015 : CARNAVAL

Samedi 13 juin 2015 : FETE DES ECOLES

Le  
Villeneuvois



Cette revue est une réalisation  
de la commune de LVAC  
**Directeur de publication :**  
Jésus CERVANTES  
**Maquette/rédaction :**  
Aurélien MAROT

### **Le bulletin municipal a besoin de votre participation pour vivre**

Si vous souhaitez que l'on couvre un événement, vous pouvez prendre contact avec les services de la mairie au 03.25.41.35.05.

Une adresse mail [com.lvac@gmail.com](mailto:com.lvac@gmail.com) est également à votre disposition pour la transmission d'articles et de photos.

Aurélien MAROT

# VIE ASSOCIATIVE

## APE DE L'ORIENT

L'association des parents d'élèves (APE de l'Orient) vous présente leurs meilleurs vœux pour 2015. Nous tenons à remercier la présence et la participation de tous les parents, les institutrices, les communes du RPI, la Boulangerie (pour la vente des cabas), Mme Sénépart Annie (pour les commandes à l'ATAC), Mr Kerlau Didier (pour le prêt de la tonnelle), Mr Kerlau Frédéric (pour le prêt des tables), Mr Ockocki Yann (pour le prêt de la machine à crêpes), l'association municipale des loisirs (pour leur dévouement lors du vide grenier de LVAC) et enfin les pompiers de Mesnil Saint Père (de nous avoir gentiment laissé la tonnelle pour la fête de la pomme).

Différentes manifestations ont été organisées durant ce dernier trimestre 2014 :



Vente de crêpes et de livres  
au vide grenier de LVAC  
le dimanche 7 septembre 2014



Vente de gâteaux préparés gentiment par les parents d'élèves à  
la fête de la pomme  
de Mesnil Saint Père le dimanche 12 octobre 2014



Stand de restauration et de sacs cabas au marché de Noël le vendredi 12 décembre 2014



Grâce à votre générosité, nous allons répartir sur l'ensemble des écoles environ 1500 €. On compte sur vous pour continuer à répondre présent à nos futures manifestations.

Amicalement

L'APE de l'Orient

## ASSOCIATION MUNICIPALE DES LOISIRS

A chaque manifestation, les membres de l'association n'hésitent pas à répondre présents.

Dans la bonne humeur, ils installent, organisent, veillent, et vous servent toujours avec le sourire.

Merci à tous de contribuer à rendre notre village agréable et actif.

## Vide grenier du 7 septembre 2014 (article de presse page 32)



## Téléthon – 5 décembre 2014



Aurélie MAROT  
Sophie OCKOCKI

Cette année, l'association n'a récolté que 615 euros. Ce montant est sans doute la conséquence d'une baisse générale de la générosité de la population due à la conjoncture actuelle mais également d'un manque de communication de notre part.

Alors, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Restons mobilisé pour cette noble cause.

## LE STADE VILLENEUVOIS

### Le Stade Villeneuvois continue sa progression !

Beaucoup de voyants sont aujourd'hui au vert au sein du club de football local. Entre l'équipe Séniors, les équipes de jeunes nouvellement créées et la vie associative du club, les dirigeants bénévoles n'ont pas de quoi s'ennuyer.

#### L'équipe Séniors :

L'optimisme est de mise au vu des résultats de l'équipe.

Avec 9 arrivées, 2 départs et 11 non-renouvellements, le groupe était pourtant moins garni que la saison précédente quantitativement parlant.

Les 26 joueurs licenciés pour cette saison 2014/2015 effectuent à ce jour un parcours très intéressant. Leader de sa poule de 3<sup>ème</sup> division Aube avec 8 victoires et 2 défaites pour ses 10 matchs joués lors de la phase aller, l'équipe a gagné le titre honorifique de champion d'automne.

Cette position à ce moment de l'année sportive donne forcément des idées derrière la tête aux joueurs et permet d'envisager une éventuelle montée en division supérieure à l'issue du championnat.

Attention toutefois à ne pas se relâcher car si la première moitié du chemin est faite, la deuxième partie de saison sera encore plus difficile et à chaque match le SV sera le leader à faire tomber.

Il faudra alors redoubler d'effort pour conserver cette place de leader qui sera la seule synonyme de montée.

A noter également que pendant cette trêve hivernale de 3 mois, le SV a inscrit une équipe en championnat futsal organisé par le District Aube de Football.

**Arrivées** : Vincent ZYGMUNT (ATFS), Nicolas GIAVARINI (Etoile de Lusigny), Gael GIVRON (Olympique de Montieramey), Tony RENARD (sans club), Anthony BONNETERRE (sans club), Frederic KERLAU (sans club), Loris BENAOUUM (ESC Pays d'Orient), Alexis BRETON (sans club) et Jeremy BLANCHON (sans club).

**Départs** : Ludovic FEVRE (US Vendeuvre) et Kevin HERNU (AS Pavoise (51).

**Non-renouvellements** : Nicolas BONNETERRE, Freddy CLERICI, Jeremy DEGAND, Antoine FANTIN, Romuald GABRIEL, Adrien GARNIER, Thibaud JEUNE, Florian RENSON, Yannick SENEPART, Albert TURPIN et Thomas VAN IMSCHOOT.

#### **Effectif 2014/2015**

**Vincent ZYGMUNT** (Gardien)

Mickael BILLAUDAZ, Yann FAIVRET, Jeremy SIMON, Julien SIMON, Julien VIARON, Thibault ZETTOR, Mathieu VILLAIN,  
**Tony RENARD, Frederic KERLAU**, Alexandre MERGER (Défenseurs)

Anthony BONENFANT, Franck BASTEL, Michael MAURICE, Mickael ZIMMERMANN, **Nicolas GIAVARINI, Gael GIVRON,**  
**Alexis BRETON, Jeremy BLANCHON** (Milieux)

Jeremy BAZILE, Remi BEAUVALET, Jimmy STEVENIN, Julien TONNELIER, Clément VANDERSCHOOTEN,  
**Anthony BONNETERRE** et **Loris BENAOUUM** (Attaquants)

**Dirigeants** : Aurelie BASTEL, Laetitia GUYOT, Jean HENRIOT et Jano DJURICEK



#### **Les équipes de jeunes :**

La grande nouveauté 2014/2015 se situe là, au niveau des jeunes. Et autant dire que les dirigeants en sont très fiers !

Ce n'était pourtant pas gagné au départ car avec des clubs comme l'US Vendeuvre, l'Etoile de Lusigny, le Foyer Barsequenaïs, la JS Vaudoise, l'US Dienville et l'ESC Pays d'Orient, tous dans un rayon de 20 km, il était dur d'imaginer notre petit club au milieu de ces habitués bon formateurs du football aubois.

Et pourtant, à force d'envie, d'acharnement et de travail en collaboration avec les écoles du RPI, ce projet a abouti ... et est même un succès ! Le SV et l'US Vendeuvre ont même décidé de travailler main dans la main, de se grouper, permettant ainsi aux licenciés des 2 clubs de pouvoir jouer ensemble sous le nom de l'USVV (Union Sportive Vendeuvroise et Villeneuveoise).

Le SV fournit à ce jour 18 enfants de 5 à 12 ans à l'USVV !

Répartis sous 4 catégories, les compétitions se déroulent sous formes de plateaux pour ces jeunes. Cette formule plaît et permet d'affronter plusieurs équipes en une après-midi (ou une matinée) sous la forme de plusieurs matchs à temps réduit.

### Effectif Jeunes 2014/2015

**U6-U7** : Kyliann BRASTEL, Evan GUYOT, Theo LEMAITRE, Loann FRYC, Tom LALLEVEE, Raphael LAUMAIN, Matheo BAKOUN

**U8-U9** : Tom MARCISSET, Manon DUFANT, Robin LAURENT, Jolan LAURENT, Pierre-Louis MANGIN, Killian SIMON

**U10-U11** : Néant

**U12-U13** : Pierre OCKOCKI, Hugo FAIVRET, Alexis DUFANT, Matt RAGON, Jules GAILLARD

*Dirigeants : Franck BRASTEL (U6-U7), Mickael BILLAUDAZ (U8-U9) et Anthony BONENFANT (U12-U13)*



### La vie associative :

Le club vit et grandit grâce, bien sûr, à ses licenciés et à ses dirigeants bénévoles mais il ne faut surtout pas oublier les aides extérieures.

Les licenciés sont très reconnaissants des dons réalisés par nos différents partenaires mais aussi des efforts réalisés par la municipalité de LVAC qui investit aujourd'hui pour le club afin d'améliorer ses structures et d'apporter un confort supplémentaire. Même si elle n'y était pas obligée, cette aide devenait nécessaire par peur de voir nos licenciés se lasser de ne pas avoir ce que tous nos voisins ont.

La première étape a été d'investir dans l'achat d'un tracteur-tondeuse pour tondre le stade municipal. Cette opération effectuée précédemment par le SIVU est aujourd'hui réalisée par les licenciés du club. Ces derniers peuvent ainsi tondre le stade à leur guise, en fonction de leurs besoins et la commune allège ainsi sa facture au niveau des tontes communales.

La deuxième étape a été de faire installer au stade municipal l'éclairage d'un demi-terrain. Ainsi, les licenciés peuvent s'entraîner en extérieur toute l'année (quand les conditions météorologiques le permettent bien entendu !) et préparer les matchs avec la condition physique et le sérieux nécessaires. Le classement actuel de l'équipe Séniors n'est certainement pas dû au hasard, l'apport de ces entraînements en nocturne y est pour beaucoup.

Là encore, les licenciés ont apporté leur contribution en effectuant eux-mêmes les tranchées, le passage des fourreaux et le rebouchage. Ceci a ainsi permis encore une fois d'alléger la facture totale pour la municipalité.

Au nom de tous les licenciés, encore une fois merci à la municipalité pour ces investissements réalisés.



L'éclairage au stade de LVAC



Petite formation pour l'utilisation du tracteur-tondeuse

Au niveau des manifestations, le club a organisé « Le Noël du SV » le vendredi 19 décembre à 19h30. Lors de cette soirée privée, les licenciés Jeunes du club ainsi que les enfants des licenciés Séniors (12 ans maxi) se sont vu offrir un cadeau par le Père Noël. Ce moment a permis aussi à tous les licenciés du club et à leurs proches de se réunir autour du verre de l'amitié pour terminer l'année civile dans la joie et la bonne humeur.

Cette soirée s'est poursuivie avec un loto et un concours de belote.

**N'oubliez pas de consulter très souvent le site internet du club (<http://stadevilleneuvois.footeo.com>) ou le Facebook officiel afin d'y découvrir articles, résultats, classements, photos et autres vidéos concernant la vie du stade Villeneuvois.**

Franck Brastel



Il y a 18 ans

1997 - Création d'une section théâtre au sein du comité des fêtes et loisirs de la commune.

A sa tête : Diego Villena-Président (jusqu'en 2001), Patrick Chaumard-secrétaire, Isabelle Lasnier-trésorière et Lucien Martin-Président d'honneur.

Au fil des années, se succéderont en tant que Président : Thierry Bracke (2001-2006), Jésus Cervantes (2006-2014) et Philippe Etienne depuis le 30 avril 2014.

1997/1998

Présentation de 9 comédies traditionnelles du théâtre français et étranger : le roman de renard, le médecin malgré lui, le bourgeois gentilhomme, le malade imaginaire, le roi des montagnes, interview, Ah jeunesse !, Amal ou la lettre du roi, Knock ou le triomphe de la médecine et 17 exercices de style de Raymond QUENEAU.



Régie : Thierry Bracke et Dimitri Guilmaillie  
Assistance technique : Odile et Thierry Dossot, Valérie Delhaise et Patrick Chaumard

#### Comédiens :

Thierry Bracke, Thomas Chaumard, Amélie Coutin, Aurélie Duval, Philippe Etienne, Christian Moriat, Sylvie Richard-Berthelin, Alain Villain, Diego Villena, Eliane Cassedanne, Muriel Cheval, Térésa da Costa, Christine Egger, Dolores Million, Sonia Radaz, Perrine Senepart, David Villena, Francisca Villena

1998/1999

Cette année, la compagnie a choisi de mettre à l'honneur Bertold Brecht en interprétant 3 de ses pièces : Combien coûte le fer ?, Le coup de filet et Noce chez les petits bourgeois, sur une mise en scène de Christian Moriat.



Son et lumière : Thierry Bracke et Dimitri Guilmaillie  
Script et assistance technique : Odile Dossot

#### Comédiens :

Alexandre Agrafel, Eliane Cassedane, Muriel Cheval, Amélie Coutin, Valérie Delhaise, Thierry Dossot, Christine Egger, Philippe Etienne, Dolorès Millon, Christian Moriat, Sylvie Richard-Berthelin, Alain Villain

1999/2000

La troupe a décidé d'innover en présentant 2 créations de Christian Moriat : le Métis et les petits chevaux.



**Villeneuve-au-Chêne** 1999

**La compagnie théâtrale  
va frapper les trois coups**



Son et lumière : Thierry Bracke, Dimitri Guilmaillé, Diego Villena  
Script et costume : Odile Dossot

Comédiens :

Alexandre Agrafel, Eliane Cassedane, Valérie Delhaise, Philippe Etienne,  
Emmanuelle Robinet, Sylvie Richard-Berthelin, Thierry Bracke, Muriel  
Cheval, Christine Egger, Aurélie Kerlau, Amélie Rota, Thierry Dossot

2000/2001

Présentation de 3 pièces : Colloques de bébés, le grand chariot et la tarantelle, sous la houlette de Christian Moriat



JEUDI 16 MARS 2000

**VENDEUVRE-SUR-BARSE**

Dominique Riquement, 37, rue Roland Garros, 10140 - Tél. : 03.25.41.44.69

COMPAGNIE DE L'ECHANGE

**Trois comédies  
pour un rire durable**



Dernier rodage, dernières retouches avant leurs premières des 18 et 19 mars



2001/2002

La compagnie se déplace en tracteur volant.  
Mise en scène par Muriel Cheval assistée par Christian Moriat.

**LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE** 2001

**“Le tracteur-volant” :  
une comédie en hauteur**



La scène prend l'air



2002/2003

**VENDEUVRE-SUR-BARSE**

La compagnie de l'Echange  
joue l'Arbre à Thé



L'arbre à thé ou l'histoire d'un robot qui voulait rassembler les hommes et les femmes.

Comédiens :

Thierry Bracke, Philippe Etienne, Alexandre Agrafel, Christian Moriat, Muriel Cheval, Marie-Claire Sénépart, Christine Egger

2003/2004

Le testament comique, pièce mise en scène par Christian Moriat.

« Si Mathieu Geronte, vieil avaré, se voyait rappelé auprès du bon Dieu, qui donc hériterait de sa considérable fortune ? »...

LAUBRESSÉL  
THÉÂTRE

Cherche notaire pour un  
« Testament comique »



Comédiens :

Lisette : Christine Egger  
Crispin : Philippe Etienne  
Eraste : Alexandre Agrafel  
Maître Vincent Srupule : Thierry Bracke  
Madame Argante : Marie-Claire Sénépart  
Isabelle : Sylvie Richard-Berthelin  
Mathieu Geronte : Christian Moriat

2004/2005

SAMEDI 5 FÉVRIER 2005

**LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE**

Western théâtral  
à la salle communale



Une bonne soirée en perspective



Christian Moriat a su revisiter cette célèbre pièce « Du vent dans les branches de Sassafras », une parodie de western.

Comédiens :

Le patriarche : Christian Moriat  
Caroline : Marie-Claire Sénépart  
Le médecin ivrogne : Thierry Bracke  
La chanteuse et danseuse : Sylvie Richard-Berthelin  
Pamela beauté provocante : Célie Cervantes  
Tom pâle voyou : Romain Marchais  
Calimty Jane : Christine Egger  
Œil de perdrix ou de lynx : Philippe Etienne



2005/2006

« Les femmes sont à l'honneur et la révolution bat son plein dans L'assemblée des femmes. »

Comédiens :

Praxagora : Sylvie Richard-Berthelin  
 Sostraté : Nadine Chanet  
 Xanthippe : Marie-Claire Sénépart  
 Clinarété : Corinne Marchais  
 Philénété : Christine Egger  
 Blépyros : Philippe Etienne  
 Carion : Jésus Cervantes  
 Chrémès : Christian Moriat  
 Le beau jeune homme - Kallos : Julien Egger  
 Le sycophante : Romain Marchais  
 Le spartiate : Thierry Bracke  
 La belle jeune fille : Célie Cervantes



Mise en scène : Christian Moriat  
 Assistance technique : Isabelle et Pascal Lasnier  
 Script : Sophie Martin, Eliane Cassedanne, Odile Dossot  
 Lumières : Dominique Cervantes, Laurent Egger  
 Son : Jean-Claude Cassedanne  
 Costumes : Odile Dossot



2007/2008

L'histoire se passe à Paris en 1852 chez Mme Beaudeloche. Mais voilà qu'Edgar, son fils, s'accorde trop de familiarité avec la bonne de la maison.



La pièce jouée par la Compagnie de l'Échange a plu au public



2008/2009

« Avec la Bonne blague, la pièce de Thierry François a attiré un public qui s'attendait à rire aux éclats dès la première scène. Et il n'en fut rien car un crime odieux a été commis ! ».....



Mise en scène de Marie-Claire Sénépart, Philippe Etienne  
 Techniciens : Dominique Cervantes, Laurent Egger

Comédiens : Jésus Cervantes, Louis Bernier, Philippe Etienne, Sandrine Canot, Corinne Marchais, Frédérique Lecuyer, Christophe Dupont, Christine Egger.

2010/2011



LA COMPAGNIE DE L'ECHANGE VOUS PRESENT



Une pièce en quatre actes de Dominique EULALIE

Feu Tante Amélie

Un bon moment de rire autour du testament d'Amélie où le public découvre des héritiers peu communs avarés et profiteurs.



Mise en scène : Jésus Cervantes  
Son : Thierry Bracke  
Lumière : Dominique Cervantes  
Assistance technique : Laurent Egger  
Souffleuse : Fiona Marchais  
Comédiens :  
Germaine : Corinne Marchais  
Thomas : Philippe Etienne  
Cécile : Frédérique Lecuyer  
Charlotte : Marie-Claire Sénépart  
Simon : Gérard Vidal  
Hortense : Christine Egger

2013/2014

« Le quotidien de l'agence « Au cœur battant », dirigée par Marianne, va être bousculé lorsque sa sœur, l'extravagante Judith, de retour d'Afrique, lui annonce qu'elle est poursuivie par des individus peu recommandables... »



Comédiens :

Marianne : Christine Egger  
Marie-Ange : Frédérique Lecuyer  
Armel : Philippe Etienne  
Judith : Xavière Couderat  
Mireille : Marie-Claire Sénépart  
Robert : Gérard Vidal  
Ravioli : Jésus Cervantes

LA COMPAGNIE DE L'ECHANGE VOUS PRESENT

HAUT LES COEURS



Mise en scène : Jésus Cervantes  
Son : Thierry Bracke  
Lumière : Dominique Cervantes  
Assistance technique : Laurent Egger  
Souffleuse : Annie Vidal



Si l'aventure vous tente, vous pouvez contacter Christine EGGER au 03.25.41.30.25.

Les répétitions ont lieu tous les mercredis à partir de 20h30 à la salle des fêtes de la Villeneuve au Chêne.

## La section jeunes de la compagnie de l'Echange

### LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE 2000 COMPAGNIE DE L'ÉCHANGE Les jeunes remontent sur les planches



Comme leurs aînés, les jeunes ont brûlé les planches durant 4 années :

#### Pièces jouées :

1998 : A partir de l'œuf

Une toute petite boîte

Pierre Paul Jacques et les grands

1999 : Le grand cirque Traviata

2000 : Gros chagrin et Ciboulot

Le vilain mire et la farce du cuvier

2001 : Vols en piqué dans la salle

Le pied de l'arbre de Noël

Le relieur Wanninger

Le théâtre obligatoire

Ils participeront également au festival  
des enfants à Bar sur Aube par le biais  
du collectif scénoblique.

**18 ans après, la Compagnie de l'Echange continue à remplir les salles de La Villeneuve au Chêne  
et de ses environs au plus grand plaisir de tous.**

**Une troupe d'amateurs et de bénévoles qui a su garder son esprit de camaraderie  
tout en offrant des prestations de qualité.**



La compagnie s'est forgée une solide réputation au fil de ces 18 années passées. Elle n'a pas hésité à transporter ses tréteaux dans d'autres communes que la Villeneuve au Chêne : Briel sur Barse, Laubressel, Lusigny sur Barse, Magny Fouchard, Montieramey, Pel et Der, Saint Julien les Villas, Vendeuvre sur Barse, Virey sous Bar, ainsi qu'à Holiday Inn.

Ils nous ont montré qu'ils étaient capables de s'adapter à des genres théâtraux différents.

La faculté d'incarner des personnages qui nécessitent une gestuelle et des mimiques particulières ne s'improvisent pas. De même que d'exprimer des sentiments d'amour, de reproche, de désespoir, de délire devant une assemblée n'est pas chose facile. C'est pourquoi, ces bénévoles se retrouvent tous les mercredis soirs pour travailler leur rôle afin de vous donner le meilleur d'eux même.

L'art du théâtre ne se limite pas à distraire son prochain. Il est aussi un vecteur de lien social qui permet de rompre l'isolement de certaines personnes et de rendre accessible la culture à votre porte.

Philanthropes jusqu'au bout, les représentations sont ouvertes à tous. Les participants sont libres de déposer ou non une participation financière. L'argent récolté permet à l'association de parer à toute l'organisation technique, de construire les décors, de louer les costumes, mais aussi de suivre des stages de formation. A noter que les bénéfices récoltés sur la commune de Lusigny sur Barse sont intégralement reversés à l'association ADMR.

Enfin, on peut saluer l'investissement de Monsieur Christian Moriat dans cette aventure qui, par sa plume, a su mettre en scène des pièces d'auteurs connus plus ou moins de tous mais également de proposer des textes.

Un grand merci également à ceux qui travaillent dans l'ombre (le concepteur lumière, l'opérateur du son, l'assistant technique, le souffleur, les créateurs de décors uniques...) et aux amis, proches, collègues, municipalités qui font que, chaque année, depuis 18 ans ces spectacles sont une réussite.



*Aurélie MAROT*

*Avec la participation de Philippe Etienne et de Christine Egger*

## Mot du Président Projet 2014/2015

Reprendre la présidence après Jésus Cervantès ne sera pas une chose aisée. Mais, je me suis entouré de personnes dévouées et compétentes qui m'aideront à accomplir ma tâche.

La troupe s'est agrandie cette année d'un nouveau membre en la personne de Liliane Madur.

Les comédiens sont à l'ouvrage depuis septembre 2014 pour vous présenter une nouvelle pièce intitulée « la pension des vieux cèdres » de Pierre Fustec au cours du printemps prochain.

Je vous attends nombreux pour nous encourager.  
Théâtralement vôtre.

Philippe Etienne





# DANS LE RETRO

Photos aimablement prêtées  
par Mme Simone  
BEAUALET

## Théâtre et déguisement dans les années 40/42

A cette époque, le couple de Maîtres d'école, Monsieur et Madame Meunier, initiaient leurs élèves au théâtre. Ces manifestations avaient lieu, en général, au moment de Noël au grand plaisir des parents mais surtout des enfants à qui on proposait de se déguiser.



Scène de théâtre jouée à l'école mixte de la mairie



Jeunes demoiselles et jeunes hommes en costume champenois  
dans la cour de l'école – Place de la charme



Les petits lapins jouant du tambour  
dans la cour de l'école – Place de la charme



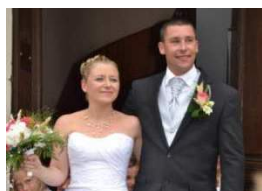
Les petits nains rentrant du boulot



Danse sur le pont d'Avignon

Correspondant presse : André PLANSON, maire honoraire  
Articles parus dans la presse locale Libération Champagne et l'Est Eclair

**Arnoult Florence et Chevalier Jean-François**  
se sont unis le 16 août 2014.



C'est sous un soleil radieux que le cortège mené par Aurélie MARCHAIS et Romain MICHON est arrivé à la mairie ce samedi 30 août où Jésus CERVANTES, Maire, les a accueillis.

### Aurélie et Romain sur le chemin du bonheur

Après lecture officielle des articles du code civil, Aurélie et Romain ont échangé leurs consentements mutuels en présence de leurs témoins, Emeline MARCHAIS et Fanny PENASSE pour la mariée, Armand MAJERUS et Ronny NOEL pour le marié.

Le Maire a ensuite tenu à féliciter ce jeune couple pour son parcours exemplaire.

Si Aurélie, après de brillantes études, est aujourd'hui cardiologue, et Romain conseiller agricole, c'est la passion du métier de la ferme qu'ils ont en commun. En effet, Aurélie qui n'a pas hésité à reprendre la ferme familiale a pu compter sur le soutien de Romain. Tous deux s'investissent sans compter et ont réussi à concilier leur carrière professionnelle avec le travail de la ferme. Vous êtes un exemple d'abnégation, de courage et de modestie, tout cela vous honore a conclu Jésus CERVANTES.

Le cortège s'est ensuite rendu à l'église St Nicolas où le Père Jean BRETHER a officié la cérémonie religieuse dans la joie et l'émotion.

Nous présentons nos vœux de bonheur au jeune couple et nos félicitations à Chantal MARCHAIS, mère d'Aurélie et Lucienne MARCHAIS, grand-mère.



### Succès grandissant du vide grenier

Il y avait beaucoup d'effervescence ce dimanche 7 septembre au centre du village où, dès 5 heures, l'équipe des organisateurs menée par Alain BACHELERY, Président de l'Association Municipale des Loisirs, était en poste pour accueillir les 120 exposants annoncés.

Après que chacun fut installé, on pouvait compter près de 600 mètres linéaires d'exposants à la grande joie des chineurs qui ont afflué tout au long de la journée sous un soleil radieux. Ce fut également un carton plein côté buvette et restauration puisqu'en fin de journée tous les stocks étaient épuisés. L'APE (association des parents d'élèves) qui s'était associée à l'évènement en tenant le stand « crêpes, pâtisseries » a connu également un grand succès et se réjouit du résultat de cette première participation.

En résumé, une manifestation remarquable tant au niveau de l'organisation que de l'ambiance qui sera reconduite en 2016, certains l'attendent déjà avec impatience.

### A nouveau, nos trois cloches sonnent ... pour le plaisir de tous !

Après quelques mois de silence, les trois cloches de l'église Saint Nicolas sont sorties de leur torpeur et se sont mises à nouveau à sonner matin, midi et soir pour ce qui concerne l'angélus, ainsi que les autres événements. Et pour cause, les techniciens de la société BODET de Trémentines sont passés par là et ont enregistré et renforcé ce qui devait l'être. Assurément, la réparation de ce clocher n'est pas pour déplaire à beaucoup de nos concitoyens. Il faut dire que depuis quelques siècles, ces cloches égrainaient leur chant mélodieux et les habitants avaient pris l'habitude que leur temps soit réglé par ces trois cloches, heureuses ou tristes selon les événements, la municipalité a été à l'écoute de leurs concitoyens, qu'elle en soit remercié ...



### Une belle journée pour nos aînés

Le repas annuel des aînés des trois communes auquel s'associent les communes de La Loge aux Chèvres et Champ sur Barse a eu lieu samedi 11 octobre à la salle communale de La Villeneuve au Chêne. Ayants-droit, accompagnateurs et invités inclus, ça n'était pas moins de 80 personnes qui étaient installées autour des tables joliment décorées par Mme et M. BRYL, traiteurs et leur personnel. A noter que les agapes étaient les premières pour le maire de La Villeneuve au Chêne, Jésus CERVANTES, ainsi que pour Jean-Michel CHAPPELLIER, maire de La Loge aux Chèvres. A contrario, il n'est pas utopique de penser que ce repas était le dernier d'une longue série pour Claude RUELLE, Conseiller général du Vendevrois, si celui-ci décide de se retirer de la vie publique lors des prochaines élections cantonales.

Lors des discours de bienvenue, les maires devaient exprimer leur satisfaction à voir combien cet événement est prisé par les ayants-droit et l'excellent état d'esprit qui prévaut lors d'organisations intercommunales, pour exemple ces agapes où les trois communes sont réunies.

Jésus CERVANTES, Maire de La Villeneuve au Chêne, provoquait un moment émotionnel en informant l'assistance que les membres du conseil municipal avait décidé à l'unanimité l'attribution, à la salle communale polyvalente, du nom du maire honoraire « **salle André PLANSON** », ceci afin de rendre hommage au maire sortant pour le dévouement dont il a fait preuve durant 37 années dont 25 années en tant que maire, dans la gestion communale, ainsi qu'à l'égard de ses concitoyens. Jésus CERVANTES profitait de ce moment agréable et détendu pour remercier le Conseiller général Claude RUELLE, très à l'écoute des responsables communaux, ainsi que des habitants de la commune. A l'issue de ces échanges courtois, le verre de l'amitié était levé à l'intention des concitoyens des trois communes et tout particulièrement de Elisée GRANDIN, le doyen de La Villeneuve au Chêne et qui est devenu il y a quelques mois centenaire.

C'est ensuite le personnel de la société BRYL qui devait investir la salle pour livrer un sublime repas où les mets les plus fins côtoyaient les nectars de la vigne, au grand plaisir des convives pour cet après-midi festif. Assurément, chacun est parti fort tard pour regagner sa demeure, un bon millésime que ce 56<sup>ème</sup> repas offert aux aînés des 3 communes.



**HONNEUR AUX ANCIENS ...**  
**Le maire-honoraire remercie ....**

Monsieur Jésus CERVANTES, maire de la commune depuis mars 2014, m'a informé que la municipalité en place actuellement, outre l'honorariat décerné par le Préfet de l'Aube, sur la demande du conseil municipal, a décidé que désormais un bâtiment communal porterait le nom « **André PLANSON** », ceci afin de marquer mon implication dans la vie publique de la commune qui m'a vu naître, dans le cadre de la gestion communale et associative que j'ai menée de longue date, au club sportif villeneuvois, de 1961 à 1985 (Président de 1980 à 1985), musicien à l'Espérance Villeneuvoise, sapeur-pompier, membre de l'association municipale, correspondant local de presse départementale depuis janvier 1987, et puis, mon engagement public en tant que 1<sup>er</sup> Magistrat de la commune durant 25 années, réélu sans discontinuer 37 années, m'a permis de m'impliquer dans des dossiers communaux importants, tels la construction d'une classe maternelle, la reconstruction intérieure de la mairie-école, l'aménagement de la salle communale où 1 000 heures de bénévolat ont été investis par les habitants pour une remarquable réussite, la validation du Plan d'Occupation des Sols de la commune, la création du RPI avec Mesnil Saint Père, la réhabilitation du logement communal Place de la Charme, la construction du cimetière des Sablons, la gestion de fonciers non bâtis (avec la DDE) qui a permis un développement de l'habitat, et puis d'importants travaux de voirie qui ont amené le réseau de rues restructuré à 50 % en enrobé etc...

La décision prise par Jésus et les conseillers municipaux m'honore et met en évidence l'attention que porte le nouveau maire à ce qui s'est fait hier, comme il est attentionné à ce qui se fera demain, l'avenir et ses orientations. Il a toutes les capacités pour cela et je sais que son dévouement sera exemplaire. Quant à ces trois dernières décennies, je les ai vécues avec passion, entouré de mes concitoyens dévoués, volontaires et sérieux, donnant ainsi la plénitude de leurs capacités, aussi je leur dédie et les associe à cette décision. Ainsi, petit à petit, notre commune se forge un confort de vie pour l'ensemble de nos concitoyens. Cela est un objectif constant et durable qui doit perdurer et être l'objectif prioritaire des municipalités.

**Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens, soyez assurés de ma sincère reconnaissance.** Si j'ai posé quelques pierres à l'édifice communal, nombreuses sont celles à sceller encore dans les actions communes à venir, la volonté des uns amènera la satisfaction des autres, chacun devrait y trouver son plaisir, la joie de vivre dans cette communauté, la plus agréable qui soit ... voilà ce que je vous souhaite, avec ma sincère amitié ... et mes meilleures perspectives d'avenir dans cette commune qui nous est chère et où il fait bon vivre ...

**UNE LECON SUR LE JUS DE POMME**

Les élèves du RPI ont eu à résoudre un exercice bien agréable et tout à fait particulier : différencier jus de poires et de pommes, à la grande satisfaction des élèves.

Lundi 10 novembre, profitant d'une journée de liberté supplémentaire, Aurélie et Hervé MAROT qui possèdent un magnifique verger au centre du village planté d'une centaine d'arbres, ont convié les écoles du RPI de La Villeneuve au Chêne et ses trois classes à venir déguster jus de pommes et de poires. Ainsi, Hervé, à grand renfort d'explications, fit fonctionner, avec l'aide de ses enfants et de son ami Alex CASAS, tous ces matériels qui, tour à tour, transforment ces fruits en un nectar particulièrement agréable et donnent une finalité au produit très sucré que les élèves n'ont pas manqué de remarquer et d'apprécier. C'est ainsi, que tout au long de la matinée les 3 classes se sont succédées à la grande satisfaction des élèves, pour une belle leçon de dame nature qui pourrait recevoir les enfants à proximité du stade de la commune où croît un verger éducatif mais pour le court terme, la démarche de Aurélie et Hervé eut l'air de satisfaire les enseignantes et leurs élèves, le but ainsi atteint était bien celui envisagé. Alors rendez-vous est pris pour l'automne prochain, sauf si la nature parfois instable, n'apporte pas ses fruits attendus ... A noter la présence en cours de matinée de Monsieur le Maire Jésus CERVANTES et de plusieurs conseillers municipaux...



## Le centenaire du début de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale fortement marqué dans notre commune...

Afin de marquer le centième anniversaire de l'engagement des hostilités qui annonçait le début de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, une cérémonie marquante a eu lieu devant le monument aux morts dédié aux enfants de la commune "MORT POUR LA FRANCE". Cette cérémonie était rehaussée par la présence de l'Espérance Villeneuveoise qui devait sonner les sonneries réglementaires, présence également des sapeurs-pompiers, un des moments forts aura été le chant national « LA MARSEILLAISE » interprétée par les enfants de la classe CP/CE. A l'issue de cette cérémonie, les nombreux participants étaient conviés à la présentation d'une exposition dont les points forts concernaient nos soldats morts pour la France, expo intitulée « sur les traces des poilus de la guerre 1914/1918 de La Villeneuve au Chêne ». Un travail important de préparation avait été effectué et d'importantes recherches nécessaires pour parvenir à ce résultat remarquable, le tout managé par Aurélie MAROT, conseillère municipale, qui a su présenter de nombreux documents et des panneaux originaux, à la grande satisfaction de celles et ceux qui auront pris le temps de les découvrir et les analyser. Et puis, pour que ce travail de titan soit exploité comme il le mérite, les classes du RPI de La Villeneuve au Chêne et de Mesnil Saint Père se sont retrouvées à la salle lundi 12 novembre pour un travail collectif et une analyse de tous les tableaux, ceci dans un aspect pédagogique à la demande de Monsieur Jésus CERVANTES, maire de la commune, très satisfait de cette réussite populaire qui va dans le sens qu'il souhaite : inculquer aux jeunes générations le devoir de mémoire.

Remerciements à celles et ceux qui se sont impliqués dans l'organisation de cet exceptionnel 11 novembre.

La collecte du bleuet de France a rapporté la somme de 97.80 euros.



## Le 1<sup>er</sup> trimestre est derrière nous, qu'en est-il des rythmes scolaires du 1<sup>er</sup> degré ?

Dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) des rythmes scolaires du 1<sup>er</sup> degré, l'encadrement des NAP a été confié par les communes du RPI de La Villeneuve au Chêne, Mesnil Saint Père, Champ sur Barse et La Loge aux Chèvres à La Ligue de l'Enseignement de l'Aube. C'est ainsi qu'une équipe d'animateurs et de bénévoles s'emploient les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00 à animer les 2 sites du RPI avec une volonté et une ingéniosité remarquable. La coordonnatrice, Mme Mirzeta KRDZALIC veille à l'efficacité de chaque groupe dont les 3 thèmes sont les suivants :

1/ Développer la lecture, le goût de lire et s'ouvrir à l'art

2/ Développer l'esprit mathématique et scientifique

3/ Activités autour de l'environnement

Ces thématiques se répartissent ainsi autour des différents cours :

CE2/CM1/CM2 : Manger, bouger

CP / CE1 : Les petits citoyens

Maternelle PS/ MS/ GS : les petits artistes



Assurément, les parents d'élèves sont satisfaits du sérieux et des efficaces démarches mises en place, néanmoins le petit nombre de bénévoles qui managent les groupes d'enfants, limite les objectifs qui pourraient être mis en place.

Les bénévoles qui auraient la possibilité de dégager un temps libre seraient les bienvenus et peuvent prendre contact avec Mme Mirzeta KRDZALIC (Tél : 03.25.41.60.03)

Les rythmes scolaires du 1<sup>er</sup> degré, à présent mis en place, les transports départementaux d'une part, la cantine de la Ligue de l'enseignement d'autre part, donnent satisfaction. Il n'en demeure pas moins que des incertitudes subsistent sur les financements de l'ETAT, l'aide au financement d'un montant de 50 € par élève attribué jusqu'en 2015/2016 pourrait devenir un fons pérenne (Congrès des Maires de France) ; par contre la baisse significative des dotations de l'ETAT aux collectivités locales pourra avoir des incidences sur les budgets communaux ruraux, la ligne budgétaire attribuée au scolaire étant l'une des plus importantes en milieu rural

## **Madame Geneviève PATUREAU nous a quittés**

C'est avec beaucoup de tristesse que les anciens de notre commune ont appris la disparition de Madame Geneviève PATUREAU née MOREL. Elle était née à la ferme de la maison blanche il y a 89 années de cela et avait passé toute son enfance et son adolescence, en ce lieu qui dépend du territoire de la commune de Mesnil Saint Père. Toute sa scolarité, elle l'a réalisée dans les classes de La Villeneuve au Chêne avec ses frères et sœur. Le 4 juin 1946, elle s'était mariée avec Maurice PATUREAU en la mairie de La Villeneuve au Chêne et s'était installée avec son époux à la maison blanche. De cette union, le cercle de famille s'était élargi à Alain et Brigitte, épouse de Didier KERLAU, adjudant-chef, chef de corps des sapeurs-pompiers de la commune. Compte tenu de son grand âge, elle avait pris, avec ses enfants, la décision de s'installer à Lusigny sur Barse où ses enfants lui rendaient des visites sans cesse renouvelées. Sa santé précaire l'handicapait malgré tous les bons soins qui lui étaient prodigués, et le 28 novembre son chemin sur cette terre s'arrêtait, jetant sa famille et ses amis dans le deuil et l'affliction.

Ses obsèques religieuses ont été célébrées en l'église Saint Pierre et Saint Paul de Vendeuvre sur Barse le mardi 2 décembre. Parmi l'assistance, on notait la présence de Jésus CERVANTES, Maire de La Villeneuve au Chêne, Daniel LAURENT, lieutenant honoraire des sapeurs-pompiers de La Villeneuve au Chêne, Laurent EGGER, adjoint au chef de corps des sapeurs-pompiers de La Villeneuve au Chêne, Francis DESIMPEL, Maire de Champ sur Barse, André PLANSON, Maire-honoraire de La Villeneuve au Chêne, Jean-Pierre RICHARD, Maire-adjoint de Vendeuvre-sur-Barse, Thierry BRACKE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de La Villeneuve au Chêne, M. Eric BOUTOUX, capitaine des pompiers de Vendeuvre sur Barse.

A l'issue de la cérémonie, sa famille et ses amis, accompagnaient la défunte jusqu'au cimetière de La Villeneuve au Chêne où le cercueil était inhumé, après qu'un dernier hommage lui soit rendu. Elle repose désormais au côté de son époux pour l'éternité ... Puissent ces nombreuses marques de sympathie atténuer la douleur de cette famille endeuillée à qui nous présentons nos sincères condoléances.

## **Les sapeurs-pompiers ont fêté avec ferveur Saint Barbe**

Samedi dernier, les membres de la compagnie de sapeurs-pompiers de la commune étaient réunis à la salle communale "André PLANSON" à l'invitation de l'Adjudant du C.P.I, M. Didier KERLAU, Chef de corps, qui avait convié à participer les maires de La Villeneuve au Chêne et de Champ sur Barse, ainsi que André PLANSON, maire-honoraire de la commune.

Pour cette journée particulière, aucune intervention n'était au programme de cette soirée qui n'avait pour but que de fêter, comme la coutume le veut, SAINTE BARBE.

En quelques mots bien sentis, l'Adjudant, chef de corps du centre d'incendie et de secours communal de La Villeneuve au Chêne, devait remercier celles et ceux qui se dévouent pour leurs concitoyens. Il devait répertorier les actions réalisées au cours de cette année qui se termine. Le Maire, Jésus CERVANTES, dans son propos, annonçait le futur départ de la compagnie du chef de corps Didier KERLAU après 40 années de bons et loyaux services au sein de la commune.

Les petits mots d'amabilité étant clos, les convives devaient passer aux choses sérieuses, c'est ainsi que les petits plats avaient été mis dans les grands pour satisfaire les gourmets que sont les sapeurs-pompiers. Cette soirée devait se prolonger fort tard à la satisfaction des uns et des autres. Félicitations à ces dévoués bénévoles qui méritent bien de temps à autres de telles soirées sympathiques.





